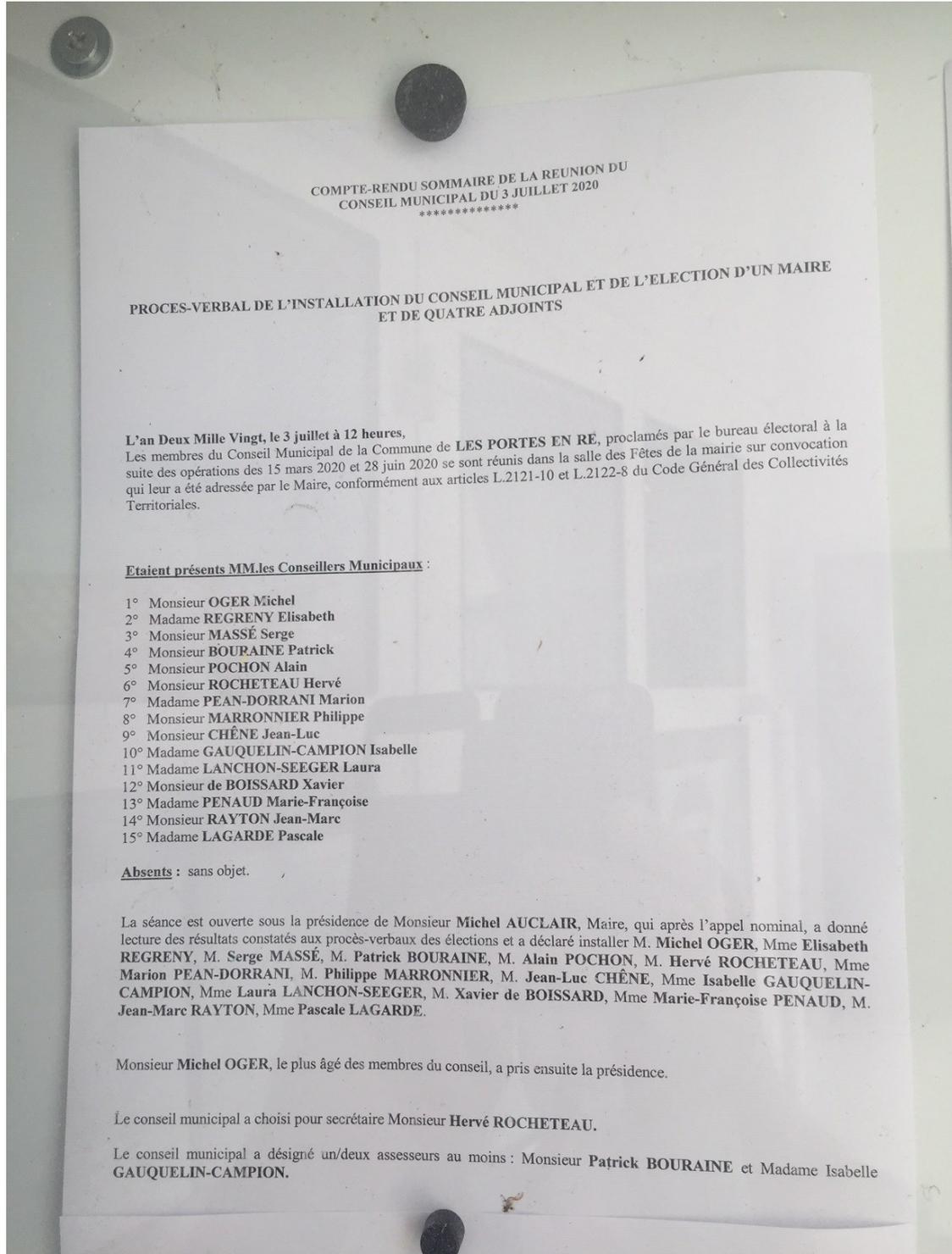




Boîte Postale n°90003  
17880 LES PORTES-EN-RE  
contact.adcnordiledere@gmail.com

crédit photo : Thierry Poletti

## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE LES-PORTES-EN-RE LE 3 JUILLET 2020



COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU  
CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUILLET 2020  
\*\*\*\*\*

PROCES-VERBAL DE L'INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE L'ELECTION D'UN MAIRE  
ET DE QUATRE ADJOINTS

L'an Deux Mille Vingt, le 3 juillet à 12 heures,  
Les membres du Conseil Municipal de la Commune de LES PORTES EN RE, proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations des 15 mars 2020 et 28 juin 2020 se sont réunis dans la salle des Fêtes de la mairie sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents MM.les Conseillers Municipaux :

- 1° Monsieur OGER Michel
- 2° Madame REGRENY Elisabeth
- 3° Monsieur MASSÉ Serge
- 4° Monsieur BOURAINE Patrick
- 5° Monsieur POCHON Alain
- 6° Monsieur ROCHETEAU Hervé
- 7° Madame PEAN-DORRANI Marion
- 8° Monsieur MARRONNIER Philippe
- 9° Monsieur CHÈNE Jean-Luc
- 10° Madame GAUQUELIN-CAMPION Isabelle
- 11° Madame LANCHON-SEEGER Laura
- 12° Monsieur de BOISSARD Xavier
- 13° Madame PENAUD Marie-Françoise
- 14° Monsieur RAYTON Jean-Marc
- 15° Madame LAGARDE Pascale

Absents : sans objet.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Michel AUCLAIR, Maire, qui après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installer M. Michel OGER, Mme Elisabeth REGRENY, M. Serge MASSÉ, M. Patrick BOURAINE, M. Alain POCHON, M. Hervé ROCHETEAU, Mme Marion PEAN-DORRANI, M. Philippe MARRONNIER, M. Jean-Luc CHÈNE, Mme Isabelle GAUQUELIN-CAMPION, Mme Laura LANCHON-SEEGER, M. Xavier de BOISSARD, Mme Marie-Françoise PENAUD, M. Jean-Marc RAYTON, Mme Pascale LAGARDE.

Monsieur Michel OGER, le plus âgé des membres du conseil, a pris ensuite la présidence.

Le conseil municipal a choisi pour secrétaire Monsieur Hervé ROCHETEAU.

Le conseil municipal a désigné un/deux assesseurs au moins : Monsieur Patrick BOURAINE et Madame Isabelle GAUQUELIN-CAMPION.



% des effectifs du Conseil.

our notre commune, il peut donc y avoir 4 adjoints.

après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de nommer 4 ADJOINTS.

Il est alors procédé à leur élection.

### ELECTION DU PREMIER ADJOINT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de Monsieur **Alain POCHON** élu Maire, à l'élection du Premier Adjoint.

Considérant la candidature de Monsieur **Jean-Luc CHENE**,

#### \* PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne .....	15
A DEDUIRE : bulletins déclarés nuls (article L.66 du Code Electoral).....	0
bulletins blancs (article L.65 du Code Electoral).....	6
RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés.....	9
Majorité absolue.....	5

ONT OBTENU :		
Monsieur Jean-Luc CHENE	voix .....	9

Monsieur **Jean-Luc CHENE** a été proclamé Premier Adjoint et a été immédiatement installé.

### ELECTION DU DEUXIEME ADJOINT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de Monsieur **Alain POCHON** élu Maire, à l'élection du Deuxième Adjoint.

Considérant la candidature de Monsieur **Patrick BOURAINE**,

#### \* PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne .....	15
A DEDUIRE : bulletins déclarés nuls (article L.66 du Code Electoral).....	0
bulletins blancs (article L.65 du Code Electoral).....	0
RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés.....	15
Majorité absolue.....	8

ONT OBTENU :		
Monsieur Patrick BOURAINE	voix.....	15

Monsieur **Patrick BOURAINE** a été proclamé Deuxième Adjoint et a été immédiatement installé.



## ELECTION DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

Les Conseillers communautaires sont les membres du Conseil Municipal désignés dans l'ordre du tableau.  
Ainsi le Maire et le 1<sup>er</sup> Adjoint sont désignés Conseillers Communautaires pour siéger au sein de la Communauté de Communes de l'Île de Ré.

Monsieur le Maire donne lecture de la charte de l'élu local.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13h28.

Fait en Mairie de LES PORTES-EN-RE,  
Le 03 juillet 2020  
LE MAIRE,  
Alain POCHON,



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL